



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 4 novembre 2015
18 heures 30

SLa/MG

N° 001884

Direction Générale
des Services -
Personne
responsable de
l'accès aux
documents
administratifs et des
questions relatives à
la réutilisation des
informations
publiques

Affiché le :

Le mercredi 4 novembre 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1^{er} Adjoint), Mme Isabelle VICO (2^{ème} Adjoint), M. André LECOURT (3^{ème} Adjoint), Mme Emilie SIAS (4^{ème} Adjoint), M. Cédric MAROS (5^{ème} Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6^{ème} Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7^{ème} Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8^{ème} Adjoint), M. Yannick BONNET (9^{ème} Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Maire Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : 0

ABSENTS : 0

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

L'article 42 du Décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 prévoit que les communes de 10.000 habitants ou plus sont tenues de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

En application de l'article 44 du Décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques est chargée en cette qualité, de :

1° Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;

2° Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs.

Elle peut être également chargée d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'elle présente à l'autorité qui l'a désignée et dont elle adresse copie à la commission d'accès aux documents administratifs.

En application de l'article 43 du Décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005, la désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques sera portée à la connaissance du public et de la commission d'accès aux documents administratifs dans les quinze jours suivant sa désignation

Cette information mentionne les noms, prénoms, fonctions et coordonnées professionnelles de la personne responsable ainsi que la désignation et les coordonnées de l'autorité qui l'a désignée.

Il est proposé de désigner comme suit, la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques :

- Madame Marcia ESPINOSA

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

Désigne Madame Marcia ESPINOSA responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI